

LA LIBERATION

Voir le film produit par le MRDI en 2004 : « Comme un vent de liberté » qui raconte la libération de l'Isère.

1/ LIBERER LE TERRITOIRE ET REVER LA REPUBLIQUE :

DOCUMENT 1 :

Série de tracts et de photos : on y voit la soif de combat, de renouveau et les symboles historiques dans lesquels les Résistants prennent inspiration et courage. La scène « Vive la IVème est à Bourg en Bresse, 14 juillet 1944.



DOCUMENT 2 :

L'hôtel de la poste à Méaudre (nom de code Monaco) (Vercors nord) qui a abrité la première réunion du Comité départemental de libération nationale (CDLN) le 25 janvier 1944. Ici, en 1995, Alain le Ray, ancien chef des FFI de l'Isère, et Jean Lecutiez, membre du réseau « Noyautage des administrations publiques ».



DOCUMENT 3 :

Extrait du compte-rendu de la réunion « Monaco » où on a décrypté par la suite les noms de code.

Munique page 1

Micaudre

PROCES-VERBAL de la REUNION du MARDI 25 JANVIER 1944 à MONACO

Désireux de regrouper et de réorganiser toutes les Forces de la Résistance en vue de livrer dans les meilleures conditions possibles l'ultime et décisif combat à l'occupant et aux traîtres à sa dévotion le Comité Exécutif (C.E.) de la France Combattante de l'Isère et des Alpes Dauphinoises fait toucher les Représentants les plus qualifiés des divers mouvements patriotiques régionaux et leur demande de se réunir le 25 janvier à MONACO à 10 heures 30 (dans le local R.S.) nantis de pleins pouvoirs pour délibérer.

Toutes les organisations touchées à l'exception du F.J.J. répondent à l'appel du C.E. et envoient leurs mandataires.

Ainsi à l'heure fixée et à l'endroit fixé se réunissent :

- Chevallet +* 1 - BENOIT (membre du C.E.) Représentant le Front National (F.N.) et les Femmes de France (F.F.) voix délibérative (V.D.) 2 mandats (2 M.).
- Flanecan -* 2 - PEL (Membre du C.E.) représentant du Parti Communiste (P.C.) de Francs-Tireurs et Partisans (F.T.P.) de la Confédération Générale du Travail (C.G.T.) (V.D. - 3 mandats).
- De Reyprie +* 3 - Commandant ROLLAND - représentant l'Armée Secrète (A.S.) (V.D.-1 M.)
- Charent +* 4 - CLEMENT - Représentant le Parti Socialiste (P.S. (V.D. - 1 M.) et les Francs-Tireurs (F.T.) (V.C.).
- Sibillas +* 5 - JACQUES - Représentant F.T. (V.D.- 1 M.)
- Mahaudier +* 6 - MARTIGUES représentant Combat (V.D. - 1 M) et les Maquis du Grésivaudan (V.C.).
- Sibillas et Venet +* 7 - MARTIN - représentant Libération (V.D. - 1 M) assisté de RAC voix consultative (V.C.)
- Seray +* 8 - Capitaine ROUVIER - et son E.M. (représentant les Maquis du Vercors (voix consultatives)
- Leentiez +* 9 - LEPAPE - représentant Messieurs MEUNIER et LEBRETON du N.A.P. (Noyautage des administrations publiques (empêchés) (V.C.).

Après avoir fait les présentations, BENOIT fait savoir qu'on délibérera après le déjeuner et donne la parole à PEL en le priant d'expliquer le but de la réunion et de faire succinctement le point de la situation.

PEL - Des mois durant, le Comité Directeur de la France Combattante de notre région se réunit pour étudier les différents problèmes qui se posent à la Résistance et les résoudre de la façon qu'il juge la plus conforme aux intérêts de la Patrie et de la Petite Patrie.

Ces réunions qui débutent avant l'occupation Italienne ne sont pas interrompues pendant cette occupation et continuent après l'occupation allemande. Avec cette dernière, cependant, les risques que font courir

DOCUMENT 4 :

Suite du compte-rendu, où l'on voit les préoccupations et objectifs principaux du CDLN.

- 4 -

Il est sans importance de vous donner des détails sur toutes les démarches entreprises depuis le 1er décembre par RAYARD & PEL, démarches qui aboutirent à cette réunion.

Si ces démarches nous ont paru souvent bien lentes, si elles se sont révélées parfois difficiles, nous pouvons aujourd'hui aisément nous en consoler et même nous réjouir en constatant que leurs résultats, en cette période de farouche répression, ont dépassé - ceci grâce à la bonne volonté de chacun et le fervent désir des patriotes dauphinois de s'unir pour agir - toutes nos espérances.

MERCI à BENOIT qui présidant aux destinées de l'organisation de la Résistance qui groupe dans son sein les couches les plus larges de la population, a su donner à cette réunion le caractère même du P.N., c'est-à-dire l'union de toutes les forces Dauphinoises Patriotes sans distinction d'opinion philosophique religieuse ou autres.

Merci à vous tous Messieurs, Camarades, d'avoir répondu à notre appel. Nous sommes persuadés que les débats qui se dérouleront tout à l'heure seront décisifs et au plus haut point profitables à la cause sacrée de la Libération de la France et du Dauphiné, qui doit être si nous le voulons, car nous le pouvons, la première province délivrée du joug de l'ennemi.

Vive la France, Vive le Dauphiné !

À 13 heures 30 le repas terminé, BENOIT demande que les délibérations commencent aussitôt. Il fait connaître qu'il a touché un représentant d'Alger qui lui a donné des conseils d'organisation à l'échelle locale et propose l'ordre du jour suivant accepté à l'unanimité :

- 1 - Dénomination nouvelle du Comité (à la demande d'Alger).
- 2 - Composition du Comité Directeur et Réorganisation du Comité Exécutif
- 3 - Plan d'insurrection - Travail A.S. et F.T.P. - prise du pouvoir.
- 4 - Mesures de sécurité - Dénonciation des faux de dernière heure.
- 5 - Journal du Comité - (Titre du Journal, papier, imprimerie - rédaction diffusion).
- 6 - Création des Comités Locaux de la Libération Nationale.

BENOIT indique qu'à la demande d'Alger, le Comité Directeur de la F.C. de l'Isère s'appellera à l'avenir le Comité Départemental de l'Isère de la Libération Nationale. Le Président de ce Comité s'appellera le Commissaire de la République pour le département de l'Isère ; il aura le rôle et les prérogatives du Préfet en attendant la nomination de ce service par le G.P.F.L.

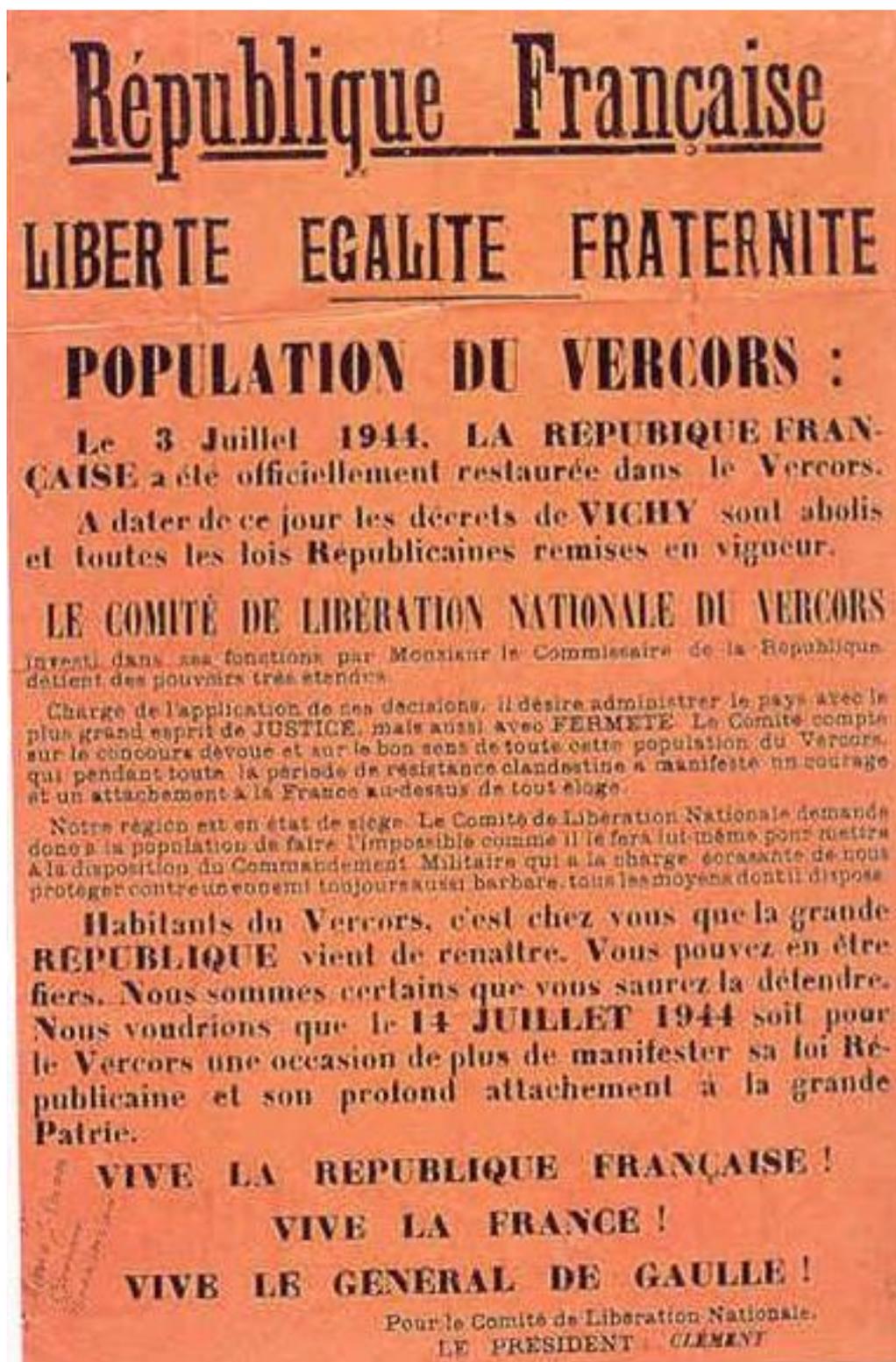
Le Comité Départemental de la Libération jouera le rôle de Conseil Général ; il contrôlera et assistera le Commissaire de la République.

BENOIT demande si tout le monde est d'accord pour accepter ces directives.

CLEMONI demande la parole pour faire connaître la pensée de son groupe. Il considère que toutes les questions qui seront tranchées aujourd'hui doivent l'être de la manière la plus précise et d'une façon irrévocable. Il demande donc que tous les délégués présents affirment tenir de leurs obligations réciproques des mandats impératifs pour pouvoir délibérer et toute souveraineté.

DOCUMENT 5 :

Affiche de la République du Vercors : elle montre l'enthousiasme à rétablir la République dans le Vercors, tenu plusieurs mois par la Résistance. L'affiche indique clairement les buts de guerre de la Résistance.

An orange poster with black text. At the top, 'République Française' is written in a large, stylized font with horizontal lines through it. Below that, 'LIBERTE EGALITE FRATERNITE' is written in a bold, sans-serif font. The main heading is 'POPULATION DU VERCORS :'. The text below is in a smaller, bold, sans-serif font, announcing the restoration of the French Republic on July 3, 1944, and the abolition of Vichy decrees. It mentions the National Liberation Committee of the Vercors and its mission. The bottom part of the poster contains three lines of slogans: 'VIVE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE !', 'VIVE LA FRANCE !', and 'VIVE LE GENERAL DE GAULLE !'. At the very bottom, it is signed 'Pour le Comité de Libération Nationale. LE PRESIDENT CLEMENT'.

République Française

LIBERTE EGALITE FRATERNITE

POPULATION DU VERCORS :

Le 3 Juillet 1944, LA REPUBLIQUE FRANÇAISE a été officiellement restaurée dans le Vercors.

A dater de ce jour les décrets de VICHY sont abolis et toutes les lois Républicaines remises en vigueur.

LE COMITÉ DE LIBÉRATION NATIONALE DU VERCORS

Investi dans ses fonctions par Monsieur le Commissaire de la République, détiend des pouvoirs très étendus.

Charge de l'application de ses décisions, il désire administrer le pays avec le plus grand esprit de JUSTICE, mais aussi avec FERMETÉ. Le Comité compte sur le concours dévoué et sur le bon sens de toute cette population du Vercors, qui pendant toute la période de résistance clandestine a manifesté un courage et un attachement à la France au-dessus de tout éloge.

Notre région est en état de siège. Le Comité de Libération Nationale demande donc à la population de faire l'impossible comme il le fera lui-même pour mettre à la disposition du Commandement Militaire qui a la charge écoraçante de nous protéger contre un ennemi toujours aussi barbare, tous les moyens dont il dispose.

Habitants du Vercors, c'est chez vous que la grande REPUBLIQUE vient de renaitre. Vous pouvez en être fiers. Nous sommes certains que vous saurez la défendre. Nous voudrions que le 14 JUILLET 1944 soit pour le Vercors une occasion de plus de manifester sa foi Républicaine et son profond attachement à la grande Patrie.

VIVE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE !

VIVE LA FRANCE !

VIVE LE GENERAL DE GAULLE !

Pour le Comité de Libération Nationale.
LE PRESIDENT CLEMENT

DOCUMENT 6 :

Photographie de la libération de Vienne 1er septembre 1944.



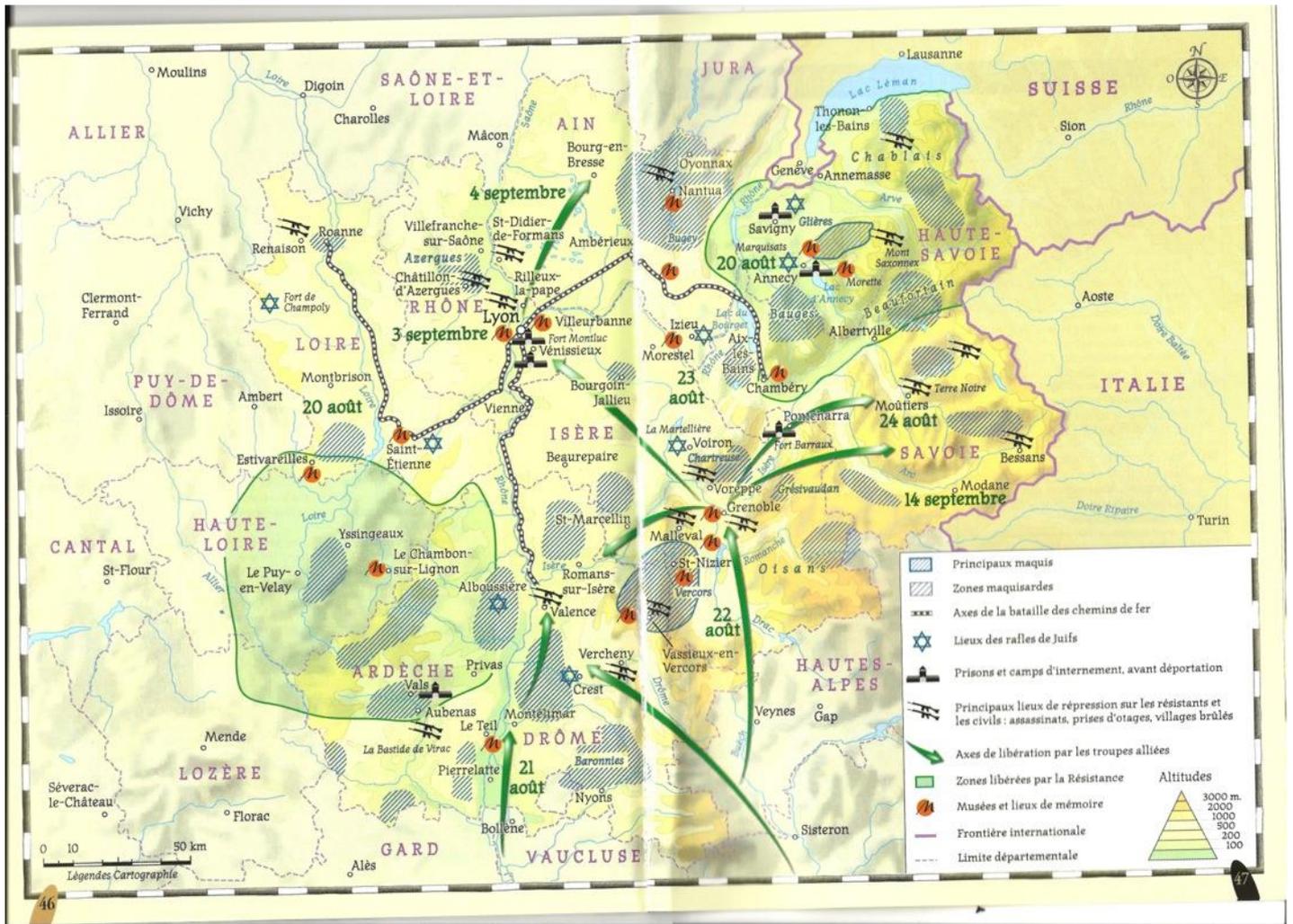
DOCUMENT 7 :

Albert Reynier, résistant qui a échappé à la répression en novembre 1943, nouveau préfet de l'Isère, nommé par le CDL le 22 août 1944.



DOCUMENT 8 :

Carte de synthèse de la libération de Rhône-Alpes.



2/ LA RESISTANCE A L'OEUVRE: REFONDATION DE LA REPUBLIQUE.

DOCUMENTS 9, 10 et 11 : tirés du journal « Les Allobroges », journal clandestin devenu libre, ces documents évoquent la nouvelle liberté de la presse, mais aussi l'épuration, la vie quotidienne, les difficultés matérielles de ravitaillement.

DOCUMENT 9 :

LES ALLOBROGES REMPLENT LE PETIT DAUPHINOIS

Dès aujourd'hui le journal le plus ancien, le plus important, le plus connu de la résistance dauphinoise devient le grand quotidien de la région.

Comme vous le savez tous, « LES ALLOBROGES » mènent une lutte courageuse et difficile depuis près de trois années.

Dans des conditions extrêmement précaires et périlleuses depuis près de trois années et deux fois chaque mois, ils ont réalisé ce miracle de tirer à 20.000 exemplaires, soutenant votre courage et votre foi patriotique.

Tous les patriotes, tous les vrais Français de Dauphiné vont se réjouir de cette magnifique nouvelle : les « ALLO » remplacent « LE PETIT DAUPHINOIS ».

Tous pourront librement, chaque jour, lire le journal de la vraie France.

Ainsi qu'ils l'ont toujours fait, les « ALLOBROGES » encore et toujours mèneront le bon combat.

Quel sera donc le programme du grand quotidien dauphinois dans la France libérée ?

— Nous voulons une France unie, forte et propre, débarrassée enfin de toute ingérence étrangère.

— Nous voulons lutter contre une politique de passivité et d'oubli.

— Nous voulons le châtiement des traîtres et la mise à l'index de tous les collaborateurs, des amis de Pétain ou de tous les hommes de Vichy. Impitoyablement, nous ferons la chasse à la légende du double jeu qui n'a jamais existé pour nous.

— Nous ne voulons plus de politiquerie, plus de bas marchandages, plus de tripotages louches,

mais encore une fois une France propre condition essentielle d'une France forte et grande.

La tâche sera dure et pénible, nous devons remonter la pente. Quatre années durant la trahison, la délation, le profit ont été à l'honneur dans notre pays et ce sont des hommes comme Laval ou Darnand que l'on nous citait en exemple, pendant que les crapules de la milice et autres tueurs voulaient faire la loi.

Une réaction immédiate et énergique s'impose, la morale doit à nouveau être notre ligne de conduite.

Pour mener à bien la résurrection de notre pays, nous voulons l'union de tous les Français de bonne volonté qui seront aussi dans notre Dauphiné des lecteurs des « ALLOBROGES » et nous donnons l'exemple : organe jusqu'à présent du Front National, nous collaborerons dès maintenant avec nos camarades des M. L. N. et tous les autres mouvements de résistance afin de représenter la France patriote en son entier.

Vous trouverez en effet dans nos colonnes la vérité quelle qu'elle soit. Vous trouverez dans notre journal encore et toujours le soutien de votre courage et de votre foi patriotique.

Vous tous qui avez lutté pour chasser le Boche de chez nous vous continuerez cette lutte alors que vous êtes libérés. Tous unis, serrez les rangs derrière notre journal pour faire de notre Dauphiné, pour faire de notre grande France ce pays magnifique qui ne demande qu'à renaître.

VIVE LA FRANCE ! VIVE LE DAUPHINÉ !

LE TOUR D'HORIZON HEBDOMADAIRE DU RAVITAILLEMENT DE L'ISERE

C'est M. le Préfet qui présidait ce matin la Commission consultative du ravitaillement. Auprès de lui, M. Mahon, le nouveau directeur du Ravitaillement Général de l'Isère et rapidement le tour d'horizon et des espoirs, qui, souhaitons-le, ne seront pas déçus.

Des cette semaine, 350 grammes de légumes secs, sans doute des haricots, seront distribués. Une nouvelle ration de 250 grammes de pâtes alimentaires le sera la semaine prochaine.

150 tonnes de saindoux sont arrivées hier matin et permettront, sur la ration de février et la fin de celle de janvier, de distribuer une seconde ration de 100 grammes une première d'égal valeur étant en cours de distribution. Dans le courant, du mois, 50 grammes de beurre seront distribués ainsi qu'un minimum de 60 grammes de fromage gras.

Les ayants droit toucheront également d'ici la fin du mois un ration de confiture.

Pour le sucre, la situation reste grave. On annonce 650 tonnes, mais quand arriveront-elles? Disons pour tant que l'on a des assurances sur 200 tonnes actuellement en route. Pourvu qu'on ne les détourne pas de leur destination, elles permettront d'honorer les tickets de janvier des A, T et C et pour toutes les catégories de février.

Notre ration de viande reste maigre. Et cependant des démarches munies de tous pouvoirs prospectent dans l'Allier d'où l'on espère ramener un certain nombre de bêtes. Ne vendons pas leur peau... Pour que les travailleurs de force puissent toucher leur supplément, on fera l'impossible pour que les aient en temps utile leurs tickets.

On le sait, des camions vont être mis à la disposition de l'Isère pour permettre d'amener aussitôt 400 tonnes de sel, quelque 20 tonnes de savon, 4 de grands torréfiers, de l'extrait de tomate et aussi de la morue qui, à la fin de la semaine prochaine, serait distribuée dans les centres à suppléments nationaux.

Nous n'avons toujours que six jours d'avance pour la farine.

En principe, nous avons 1.000 tonnes de pommes de terre à prendre dans la Haute-Loire. D'ici huit jours, 40 arriveront sur wagon. La collecte organisée par le C.D.L.N. permet de recueillir 97 tonnes dont une quinzaine déjà transportées à Grenoble sont réservées aux collectivités.

Avec les 89 tonnes restantes, plus 20 tonnes reliquat des impositions normales on pourra commencer à distribuer cette semaine dans Grenoble, 1 kg. par ration. C'est dire que les 15.000 rationnaires qui n'ont pas touché leur ration de 10 kgs distribuée en novembre, ne peuvent espérer l'avoir qu'autant que les 1.000 tonnes promises de l'Allier pourront arriver.

Les problèmes du ravitaillement, onguement discutés ont amené la conclusion que même les services officiels sont contraints d'envisager le troc. On ne trouve pas de pommes de terre si on ne fournit pas du vin en contre-partie. Les militaires ont tout pouvoir pour acheter les pommes de terre à 7 ou 8 fr. le kg et les bêtes de boucherie à des prix inaccessibles pour le ravitaillement général. Pourquoi ne pas subordonner, nous, aussi, l'exportation vers des départements agricoles du carburant de calcium par exemple à la livraison de pommes de terre, de viande ou de légumes?

On ne peut pas se contenter de dire que l'on a des assurances sur 200 tonnes actuellement en route. Pourvu qu'on ne les détourne pas de leur destination, elles permettront d'honorer les tickets de janvier des A, T et C et pour toutes les catégories de février.

Notre ration de viande reste maigre. Et cependant des démarches munies de tous pouvoirs prospectent dans l'Allier d'où l'on espère ramener un certain nombre de bêtes. Ne vendons pas leur peau... Pour que les travailleurs de force puissent toucher leur supplément, on fera l'impossible pour que les aient en temps utile leurs tickets.

On ne peut pas se contenter de dire que l'on a des assurances sur 200 tonnes actuellement en route. Pourvu qu'on ne les détourne pas de leur destination, elles permettront d'honorer les tickets de janvier des A, T et C et pour toutes les catégories de février.

Notre ration de viande reste maigre. Et cependant des démarches munies de tous pouvoirs prospectent dans l'Allier d'où l'on espère ramener un certain nombre de bêtes. Ne vendons pas leur peau... Pour que les travailleurs de force puissent toucher leur supplément, on fera l'impossible pour que les aient en temps utile leurs tickets.

Petites condamnations hier, à la Cour de Justice de l'Isère

— Camille Desgranges, 51 ans, cultivateur à Thodure, écrit... à Laval, lui demandant de lui indiquer la voie à suivre pour dénoncer sans risques des défructaires au S.T.O., 5 ans de prison, 120.000 fr. d'amende. Indignité Nationale à vie.

— Maurice Pagnon, 36 ans de Terrenoire, fut coiffeur à l'École des Cadres de la Mitice à Grange. Le 15 janvier 1944, il fut blessé au cours d'un accrochage avec le maquis et fut amputé de la jambe gauche. Ainsi que le précise le jury, c'est à cause de sa blessure qu'il n'est condamné qu'à 6 mois de prison.

— Maurice Bossey, 25 ans, employé de commerce à Grenoble fut S.O.L., puis milicien. A l'ennemi des miliciens ordinaires, après avoir véritablement démissionné, il prit une part active à la Résistance. Le président du C.D.L. de Thonon, le secrétaire du Front National, et le chef des M.U.R. (ce dernier par écrit) interviennent en sa faveur. Il est acquitté. Et le jury tient encore à éclairer son verdict. Il ne reconnaît pas l'existence des faits mais il acquitte Bossey pour les services qu'il a très réellement rendus à la Résistance.

— Simon..., 51 ans, sujet polonais réfugié au Grand-Lemps est victime d'une fausse accusation. Il est acquitté.

Les chauffages centraux collectifs seront mis à l'arrêt le 10 mars

Le Bureau départemental des charbons communique :

La date de mise à l'arrêt des chauffages centraux collectifs d'immeubles pour la période d'hiver 1944-45 est fixée au 10 mars 1945, pour le département de l'Isère.

Il est rappelé que ces dispositions s'appliquent non seulement aux immeubles à usage d'habitation, mais aussi aux immeubles à usage administratif, commercial, pénitentiaire, industriel, culturel, enseignant, aux bâtiments civils et palais nationaux.

A cette même date, il ne sera plus délivré de bouillottes de charbon à titre supplémentaire (maladie, accidents, etc.).

FRONT NATIONAL

Lundi 12 mars, à 20 h. 30 réunion générale du Comité directeur, au siège, place Victor-Hugo. Questions importantes.

RAVITAILLEMENT

Attribution de beurre aux détenteurs du régime n° 3

Les bénéficiaires du régime n° 3 pourront percevoir du beurre en échange de leurs tickets spéciaux, pour la moitié de la ration de matières grasses allouée à ce régime et sur présentation d'une attestation remise par les Services Municipaux du Ravitaillement, rue Hector Berlioz, pour Grenoble. Pour les autres communes de l'Isère s'adresser à la Mairie ou à leur bureau de Ravitaillement.

Pour obtenir cette attestation, il devra être présenté un certificat du médecin traitant spécifiant que le malade ne peut tolérer de matières grasses autres que le beurre.

Une nouvelle distribution de matières grasses

Deux mises en place successives de 100 grammes d'huile, grasse ou saindoux sont en cours dans toutes les localités du département. En conséquence, les commerçants sont autorisés à honorer les tickets de leurs clients, au fur et à mesure de la mise en place de la marchandise, sur les bases indiquées ci-après :

— Dans les centres dotés des feuilles de denrées diverses des types national ou régional :

a) 100 gr. en échange de 2 tickets de 25 gr. et du ticket-litre GA valant 50 gr. de Janvier.

b) 100 gr. en échange du ticket-litre GB d'une valeur de 50 gr. de Janvier et des 2 tickets de 25 gr. de Février.

— Dans les centres dotés de la feuille de denrées diverses du type normal :

a) 100 gr. en échange de 2 tickets de 25 gr. et du ticket-litre GF valant 50 gr. de Janvier.

b) 100 gr. en échange du ticket-litre GH de Janvier d'une valeur de 50 gr. et des 2 tickets de 25 gr. de Février.

— Travaillleurs de force. — Le ticket n° XIII de la feuille de

GRENOBLE

Une passante écrasée par une auto

Grenoble, 9 mars. — Route de Lyon, une auto militaire a renversé une passante. Mme Jeanne Bercher, née Covelli, rue St-Nizier, a Fontaine.

Transportée dans un état très grave à l'hôpital, elle devait céder quelques instants après son arrivée.

LE GALA DU GROUPE ARTISTIQUE DES HIRONDELLES

C'est ce soir, à 20 h. 30, Salle du Sacre-Coeur, rue Jean-Macé, que le groupe artistique des Hirondelles donnera sa séance récréative au profit des œuvres sociales du « Travailleur Alpin ».

Au programme, Juan Del Real, Reims, « Esther », de Racine.

Location des places au Front National, place Victor-Hugo.

Dimanche, grande soirée dansante avec l'orchestre Alex, au Palais de la Houille Blanche.

U. C. S. S. — La messe mensuelle de Mars aura lieu le dimanche 11, chapelle 2, rue Champollion, à 8 heures 30.

A 10 h., salle de Juris-Dauphine, conférence par Mme Monin : « De l'influence de la Femme dans la politique ».

A Bas de Soie introuvable jambes nues mais épilées définitif pr méth. unique. Mme Chataing, 29, c. Berriat.

T.S.F. Vente, Achat, Echange. Maurer et Cie, 6, rue Clot-Bey, T. 42-57.

Obsèques d'un pompier patriote. — Aujourd'hui à 15 h., en l'église St-Laurent, auront lieu les funérailles du sapeur Marcel Rigaud héros de la Résistance, fusillé à Seyssinet où son corps fut identifié dans un charnier. Les membres actifs et honoraires du bataillon sont priés d'y assister.

Comité radical-socialiste. — Assemblée générale aujourd'hui samedi, à 15 h., Grand Café du Commerce, place Grenette, salle du premier étage. Adhérents et sympathisants sont priés d'y assister.

Dans Mme Mad. Majlat, prof. disp. Oméa, 15 bis, r. Lakanal, ref. de Paris; cours de démonstration, jeudi, samedi, de 17 à 19 h. Inscript. de 13 h. 30 à 14 h. 30, sauf dimanche.

Toute la chanson. Grand choix à Pathéphone-Auditions.

Perdu jupe le 7 mars parcours rue Mal-Despres, boul. Ed.-Rey. Rap. c. récomp. Jolis, 6, rue Dr-Mazet.

HERNIE - SOURDS

M. BOUZAUD, le réputé spécialiste de PARIS, 30, rue St-Lazare, recevra gratuitement sa nombreuse clientèle, comme par le passé, à :

Grenoble, dimanche 11, Hôt. du Louvre, 9 à 12 h.; La Mure, lundi 12, Hôt. du Nord, 9 à 3 h.; Vizille, mardi 13, Hôt. du Parc, 9 à 3 h.; Beaurepaire, mercredi 14, Hôt. de la Poste, 9 à 3 h.; La Côte-St-André, jeudi 15, Hôt. de France, 9 à 3 h.; Le Péage-de-Roussillon, vendredi 16, Hôt. du Commerce, 9 à 3 h.; Vienne, samedi 17, Hôt. de Savoie, 9 à 3 h.; Grenoble, dimanche 18, Hôt. du Louvre, 9 à 12 h.; Pont-de-Beauvoisin, lundi 19, Hôt. Gallier, 9 à 3 h.; Grenoble, mardi 20, Hôt. du Louvre; Allevard, mercredi 21, Nouvel-Hôtel.

La préparation militaire

Le général commandant la subdivision de l'Isère communique :

Il est rappelé que la Préparation Militaire est obligatoire pour la classe 44. Les jeunes gens de cette classe qui ne suivent pas encore les cours ou qui ne montrent pas une assiduité suffisante s'exposent à des sanctions graves. L'obtention du brevet de Préparation Militaire procurera aux bénéficiaires des avantages substantiels.

Pour tous renseignements s'adresser à l'Hôtel de la Division (bureau de P.M.) à Grenoble, aux Chefs des Centres locaux ou aux brigades de recrutement.

SPECTACLES

THEATRE. Ce soir et dimanche Le Théâtre des Célestins prés. « LA VEUVE JOYEUSE » avec une distribution unique Lise PALAIS, L. FERLY, ORBAI, A. Frank, H. Dumoulin, E. Grey Duphot, Raymond et son ballet Chœurs, gd orchest. dir. BRUNI.

THEATRE. — Devant l'affluence au guichet et l'absence de l'impossibilité de répondre à toutes les demandes, M. Gantillon, dir. du Théâtre des Célestins a pu obtenir de la Porte-St-Martin une séance supplémentaire de « L'AGLON », avec J. Weber, mercredi 14, en soirée. Locat. ouverte dès aujourd'hui samedi au guichet n° 2 à l'intérieur du Théâtre.

MANON

avec le cél. ténor JOSE JANSON Suz. DEMURE, Opéra de Lyon Paul Bourgeois, Léon Janot Chœurs, orch. direct. PERNOU Location ouverte mardi 13 mars

SELECT Semaine du rire LAUREL et HARDY

BONS A TOUT, BONS A RIEN

PALACE. M. 14 h. 45. S. 20 h. 30. Dimanche 14, 17 h. et 20 h. 30. Pour la 1^{re} fois à GRENOBLE Les RITZ BROTHERS dans « L'E G O R I L L E » Ejin pollicier 100 % comique

ROYAL. 3 heures et 8 h. 30. CARYGRANT, Victor Mc LAGLE, Douglas FAIRBANKS, J. « GUNGADIN »

MODERN. — 14 h. 45. 20 h. 30. JIM LA JUNGLE 2^e et dernière époque

A.B.C. En exclusivité O TOI ma CHARMANTE Fred Astaire, Rita Hayworth et l'orchestre Xavier Cugat

VOX • Gibraltar • Irrésist. comique « Gal Dimanche » LUX P. La Femme du Boulanger av. Raimu, Leclerc, Charpin

REX Matinée 2 h. Soirée 8 h. 30. REX Matinée 2 h., 5 h., 8 h. 30. Première fois à Grenoble

« Les Mystères de Paris » d'apr. la cél. roman d'Eug. Sue

PAX 3 heures et 8 h. 30. FREDDIE BARTHOLOMEW Jackie COOPER, Mick ROONEY « AU SEUIL DE LA VIE »

COUCOU Pierre-Richard Willim « AU SERVICE DU TZAR »

EDEN: 2 h. 45, 20 h. 30. Demain 3 séances : 2 h. 45, et 20 h. 30. René Dary, Mich. Alfa, Delmont, de

« Port d'attache » Un très joli film français

MODERN. — Demain dimanche 3 Matinées : 13.45, 15.45, 18 h. 30. Soirée à 20 h. 30

VOG & FONTAINE. Samedi 8 h. 30. Dim. 2, 5, 8 h. 30. Jean GABIN « LE JOUR SE LEVE »

ROXY Mat. 14h15, soirée 20h30. ROXY F. Mac Murray, Ray Milland dans un film en couleurs

LES HOMMES VOLANTS

THEATRE - Vendredi 16 mars à 20 h. 45, récital de danses par les élèves de l'École de Mme AVELLINO. Location au Théâtre jeudi et vendredi, au guichet n° 2 à l'intérieur.

Le dimanche des sportifs

FOOTBALL. Les débuts à 14 h 30, en challenge, du LYONNAIS, U. S. du Grésivaudan, le match qui décidera du champion de la poule.

PETI

Achetez tapis, signez sur état, Ecrire Havas G

Lampe rayons, vendre. Les « A

V. maison camp, jardin 8 km. C. com. rur. Havas

A V. moteur B. Desgranges, Ch. Part. ach. camion Diesel. « Allo »

PHARMACIENS demandez les c. de nos réputés Laboratoires B. 7, rue Millet, et

Jeune fille 20 ans, naissance spéciale, commerce, chèque Agence Havas G

J. femme ayant ch. direction ou sion ou comm. h.v. Ec. Havas

Chauf.-livreur, table ou aide coctail, Grenoble

Cher. urg. fem. Dupont, 59, place

A V. sa-le à mar. Etolie d. Alpes

Cher. à louer av. ou imméd. Ec.

Oa demande m. me pouvant être priete, départem. références Ecrire Dem. jardinier pour. vent. leg.

Importante Socié personnel 30 ton. terre, rendues su. dirgence à Havas

Ménage cultivateur cultures cherché Ecrire « Allo » G

Beau vieu m. cad. préf. éch. rav. J.

A louer jardins Delaye, 1. pi.

A V. sal. de conf. on, 5, rue Coiff.

Aide-masseur ch. Havas, Grenoble.

Recherch. pour p. sa sal. Ec. ou Industrielle, R. E

A louer maison, pré, lande Ec.

A V. cheval et raphin St-Nizier

Recherche domes. logé, bons gage. Carle Antoine, L.

Eufs à couver, T. rue Hébert, C.

Achetons machi. mauvais état. C. phique du Sud-E. Téléphone : 34-

J. F. 22 et 24 agr. ser. des 25 à 35 a. 1. ser. Photo Ec. Havas

Permal Fontaine ch. ch. bois, ou ouvrier d'entretien

J. men. cult. che. Ec. Ag. Havas.

Grenoble. — Gras et leur fille ges Grenier et Chavasse et ses. toute leur famille de vous faire p. dentel. — à 66 GRAS, Inspecteur et Lumière. Obsé. d'hui samedi, à 10 h. portes du

St-Nazaire. — Luroz; Mme et leur fils; les frères, Fellous, J. cha, Barrai, Co. ret, Vial, Pillon, de M. Albin LAY. Jour/hui, à 15 h. re Saint-Nazaire. ismer.

Classe 1914. — sont priés d'ass. de leur camarade. leur, qui auroit 10 mars, à 8 h. du domicile M.

para, lorsque la tempête éclata, d'autant plus violente que soudaine.

TEMPETE !

Ce fut la liste unique, symbole de l'unité qui la souleva. De cette liste, riche de quarante noms formant le Comité de la Fédération départementale, devait sortir le bureau. Cette liste avait été établie par le Comité de Coordination, groupant comme son nom l'indique toutes les organisations paysannes existantes: Fédération des Syndicats du Sud-Est, Fédération des Syndicats de l'Isère, C.N.F., C.G.P.T. O.D.A.P. Les noms avaient été pesés et couchés sur le papier d'un commun accord. Tout portait donc à croire qu'ils allaient être entérinés. Il n'en fut rien. Pourquoi ? Nous avons interrogé les opposants et il nous fut répondu : « On nous a présentés des gens que nous ne connaissions pas et les cantons n'étaient pas tous représentés ».

M. Yves FARGE dans le Vercors

M. Yves Farge, Commissaire de la République, a visité mercredi les régions dévastées du Vercors en compagnie de M. Pietri, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées et de M. Clément, président du Comité du Vercors.

A Vassieux et La Chapelle, M. Yves Farge a constaté le prodigieux effort entrepris par le Comité du Vercors pour la reconstruction d'urgence et a félicité ses promoteurs. Avec M. Pietri et ses collaborateurs M. Yves Farge a examiné les aménagements nécessaires à la mise en train de la deuxième tranche de travaux.

Après quoi, le Commissaire de la République a présidé à la constitution, à Preslès, du premier syndicat de sinistrés.

Hier, dans la matinée, sous la conduite de Mlle Lesage et de M. Philippe-Biano, M. Farge a visité le village d'enfants de Villard-de-Lans.

Enfin le Commissaire de la République a présidé à Grenoble avec le Préfet de l'Isère, le Congrès d'unité paysanne auquel il a fait connaître les grandes lignes que s'est imposé le Gouvernement pour reconstruire la France.

Toujours les S.O.L. à la Chambre Civique.

Ont comparu hier devant la Chambre Civique :

Antoine Charron, 55 ans, courtier en peaux, 4, rue Joseph-Charron; 5 ans d'indignité nationale, 10.000 francs de confiscation de biens. Marion Sautet, 52 ans, chauffeur, 5 rue du Fer-à-Cheval, 5 ans d'indignité nationale, mais excusé de cette peine pour services rendus à la Résistance.

Edmond Buisson, 46 ans, commerçant, 104, cours Berriat; 10 ans d'indignité nationale.

Lucien Buisson, 50 ans, représentant de commerce, 3, rue Alexandre-Dumas; 5 ans d'indignité nationale, mais excusé de cette peine pour services rendus à la Résistance.

Maurice Gaudin, 41 ans, voyageur de commerce, 19, cours Jean-Jaurès, 5 ans d'indignité nationale, mais excusé de cette peine pour services rendus à la Résistance.

Internements pour abatages clandestins

Le Préfet de l'Isère a prononcé l'internement au fort de la Duchère de :

Ductos Georges, demeurant à Grenoble, 63, rue Thiers, qui vendait au marché noir de la viande provenant d'un bœuf tuberculeux;

Des prisonniers libérés sont arrivés à Paris

Paris, 8 mars. — Voici les noms de prisonniers libérés de notre région, arrivés ce matin à Paris : Tillon Louis de St-Pons (Rhône); Granger Jean de Fellins (Ain); Couzant Joseph de Lyon; Treffes Henri et Couriol Louis de Vienna; Tricot Pierre de Lyon; Jacob Paul de Lugne; Lagute Roger de Grenoble; Gevaudan Denis à Uzès (Ardèche).

CARNET DU JOUR

M. et Mme Francis de Coninck ont la joie de vous faire part de la naissance de leur fils Pierre. — Mercredi 7 mars.

qui planait sur l'assemblée à l'ouverture des débats se retrouve entière. Il en va de la vie de la classe paysanne. C'est au coude à coude que les terriens manifesteront leur force.

Au terme de la réunion du matin, M. Yves Farge, commissaire de la République, avait rappelé qu'il y a à peine six mois, le gouvernement du général de Gaulle prenait en main les destinées d'une France meurtrie, pillée, vidée, trompée. La résurrection de notre Pays exige de chacun des devoirs auxquels il faut se soumettre. Et de citer les ouvriers de la Chalassière, près de St-Bienne et de Berliet, qui dans des usines dévastées ouvertes à la neige et au froid, ont travaillé sans murmures, comme nos F.F.I. des Alpes, mal équipés, pour que la France vive, pour qu'elle reprenne son rang dans le monde, rang qu'elle a déjà presque repris.

RAVITAILLEMENT LA RATION DE VIANDE

Pour la semaine du 4 au 11 mars la ration de viande est fixée uniformément dans tout le département, savoir :

Boucherie : 99 grammes en échange du ticket DX de la carte de mars.

Suppléments J3 : 50 grammes en échange du ticket DX de la carte de mars.

Suppléments travailleurs de force : 50 grammes en échange du ticket IV de la carte de travailleurs de force, du mois de mars.

Charcuterie. — Ticket No 1 débouqué la semaine dernière, continuera à être honoré selon les disponibilités.

Les tickets non honorés le seront la semaine prochaine. Pour éviter les files d'attente, les magasins seront ouverts aujourd'hui vendredi, de 18 à 19 heures; samedi matin, de 7 heures à 12 h. 30 et de 15 heures à 18 h. 30; dimanche matin, facultatif.

Distribution de triperie SAMEDI MATIN 10 MARS

Alloud : No 3.667 à 4.143; Allard : 3.395 à 3.656; Bernont : 3.191 à 3.568; Chabot : 1.791 à 2.115; Faure : 6.242 à 6.631; Michel (St-Claire) : 9.650 à 10.050; Michel (cours Jean-Jaurès) : 2.204 à 2.734; Moulin : 2.823 à 3.236; Prat Louis : 4.638 à 5.089; Prat Jean : 4.323 à 5.376; Vermet : 7.862 à 8.408; Triperie Nouvelle : 10.735 à 11.891; Comptoir des Viandes : néant.

Fausse feuilles semestrielles intercalaires de coupons

La Direction départementale du Ravitaillement informe les Commerçants en produits alimentaires que de fausses feuilles semestrielles intercalaires de coupons, ont été mises en circulation.

Elle les prie instamment de redoubler d'attention lors de la délivrance des denrées (sucre, café, etc...) au moyen de coupons de la feuille intercalaire, les coupons faux compris dans leurs envois ne donnant pas lieu à réapprovisionnement et pouvant entraîner des poursuites.

Tous renseignements utiles pourront être donnés aux grossistes et détaillants, sur le moyen de dépister aisément les feuilles ou les coupons faux, par le Service de Vérification des tickets, Ravitaillement général, rue Clot-Bey, à Grenoble.

A GRENOBLE

Au cours d'un incendie une jeune fille est grièvement blessée

Grenoble, 8 mars. — Un incendie s'est subitement déclaré ce matin vers 10 h. 32, dans l'appartement de Mme Madeleine Drouin, au 1er étage du 47 de l'avenue Félix-Viallet, dans lequel était installée une petite fabrique de bimbeloterie.

Le feu se communiqua d'un poêle trop rouge à des hochets de celluloid. En quelques minutes, tout flamba comme une torche.

Prise dans les flammes, la secrétaire de Mme Drouin, Mlle Madeleine Boubey, fut grièvement brûlée. Elle a été transportée dans une clinique de la ville.

Grâce à la rapide intervention des pompiers commandés par le capitaine Plantier, l'incendie ne s'étendit pas à tout l'immeuble et instantanément éteint, menace d'agrandissement.

Une semaine du rire retenue avec « Ces Dames aux Chapeaux Verts », un succès de comédie qui sera offert avec une piécette de grands artistes. Notre théâtre va s'honorer de cette prochaine manifestation, R.-L. L.

Un avis du à Provost Marshal de Grenoble. — Les tenanciers des hôtels et garnis sont informés qu'ils ne peuvent pas louer de chambre à des militaires américains accompagnés de femmes, sans une autorisation préalable du Provost Marshal de Grenoble.

Ouvriers ayant travaillé avant 27 août 1944 pendant 10 ans minimum aux Etablissements Chapus, Chambéry, priés de se faire connaître Direction Usine avant 15 mars.

Cours publics du soir. — M. Dodero, professeur à la Faculté des Sciences, fera, samedi 10 mars, à 20 h. 30, dans l'amphithéâtre du Pavillon de Chimie (rue François-Raoul, rue Humbert-II prolongée) un cours sur le sujet suivant : « Les possibilités du four électrique en sidérurgie » (avec projections). M. Oflner, professeur, fera son deuxième cours samedi 17 mars.

Dem. cuisinier p. restaurant, Ec. «Les Allos» 2586. Gap (H.A.).

Galerie Saint-Louis : Léon Zack Vernissage le 10 mars à 15 h.

Le déjeuner des enfants de prisonniers et déportés. — Hier 250 jeunes appétits s'ouvrirent devant un sympathique déjeuner comme 250 paires d'yeux s'étaient ouverts le matin au spectacle cinématographique offert au Select par l'Association des Prisonniers de Grenoble. Loué soit ce groupement de mettre aussi efficacement en œuvre au profit des petits l'esprit de fraternelle solidarité conçu dans les stalags.

ETAT CIVIL DE GRENOBLE DU 8 MARS

Nasances. — Raphaël Varesano, r. Trés-Cloîtres, 35; Jean-Paul Berthaud, r. Sidi-Brahim, 31; Jean-Pierre Duckit, av. Félix-Viallet, 10; Pierre de Coninck, s. p. à Paris; Annie Barroil, pl. St-Bruno, 5; Stella Notari, c. Berriat, 136; Marc Guirimand, boul. Agutte-Sembat, 29.

Publications de mariage. — M. Jeline, tailleur d'habits, Grande-Rue, 6 et I. Korinschtan, couturier, Grande-Rue, 6; R. Chantou, maître d'internat, r. A-France et Y. Mugnier, empl. de bureau à Chambéry; R. Bézard, ingénieur des Mines, r. Charrel et M. Drouet s. p. à Paris; A. Perriat, garden de l'Hotel de l'Université, 1 et R. Michel-Villaz, ouv. en chaussures, à Izeaux.

Décès. — Armande Ancourt, Vve Mansard, s. p., 73 ans, c. J.-Jaurès, 29 bis; Antonio Alemany, ca. 56 ans, r. Denfert-Rochereau, 1.

LA VIE SYNDICALE

REUNIONS DU 9 MARS Syndicat des comptables C.G.T. et C.F.T.C. — Réunion de la classification des comptables d'industrie et du commerce. Dans ce but réunion générale des comptables (toutes branches) syndiqués (C.G.T. et C.F.T.C.) ou non, aura lieu vendredi 9 courant à 20 h. 15, Bourse du Travail.

Laboratoires de produits pharmaceutiques. — Délégations à 18 h. 30 à la Bourse.

Métaux (section des Moteurs). — A 18 h 30, à la Bourse.

On nous communique :

REUNIONS DU 9 MARS Jeunes socialistes. — A 20 h. 15 Café de la Table Ronde, place du Tribunal.

Classé 1924. — Funérailles de M. Edmond Gaudin.

Harmonie Municipale — Répétition générale à 20 h. 30.

Classé 1923. — Café de Bourgoin à 20 h. 30.

Leirs et Camaraderie. — Assemblée générale, à 20 h. 32, av. Général-de-Gaulle.

CONVOICATIONS SPORTIVES

A.S. Cheminots (football F.S.G.T.) — Réunion à 18 h. 15 au siège. Important pour jeunes.

F. C. G. — Rugby : Eq. 1 dimanche 6 h. 30 Modern Bar, 50, cours Berriat (Montellimar); Eq. 2 12 h. 30 place Grenette (tram Pont-de-Clair pour Jarriet).

LAUREL et HARDY BONS A TOUT, BONS A RIEN

COUCOU Pierre-Richard William Véra Korbe « AU SERVICE DU TZAR »

MODERN. — 14 h. 45, 20 h. 30 JIM LA JUNGLE 2e et dernière époque

A. B. C. — En exclusivité O TOI ma CHARMANTE Fred Astaire, Rita Hayworth et l'orchestre Xavier Cugat

VOX • Gibraltar • Irrésist. comique « Gal Dimanche » 3 heures et 8 h. 30

PAX Freddie BARTHOLOMEW Jackie COOPER, Mick. ROONEY « AU SEUL DE LA VIE »

ROXY F. Mc MURRAY, Louise Campbell, Ray Milland dans un film en COULEURS • LES HOMMES VOLANTS •

DANS LA BANLIEUE

LA CROIX-ROUGE MAJESTIC. — 20 h. 30 « LES 13 »

Film russe de la Noss-film URSS

FONTAINE. — Amicale des Pionniers du Vercors. — Réunion mensuelle ce soir, à 20 h., café François.

Classe 45. — Réunion vendredi 9 mars, à 20 h. 30, au siège.

Assemblée syndicale, aujourd'hui 9 mars, à 18 heures, salle avenue Général de Gaulle; les élections municipales, formation d'un bureau de coordination entre les différentes organisations corporatives. Présence de M. Clerc de l'U.D.

Consultation de mariage. — A l'avenir, la consultation des nourrissons aura lieu au local habituel tous les vendredis de 9 à 10 h.

Classes 38-39. — Réun. café Goffi, 20 h. 30, vendredi.

Loisirs et Camaraderie. — Assemblée générale vendredi 9 mars, à 20 h. 30, 32, avenue Général-de-Gaulle. Questions très importantes.

EYBENS PAX: EMPREINTE DU DIEU Soir. sam., dim. 8 h. 39; mat. dim. 14 h. 30. Le bénéfice de la soirée de samedi est réservé aux œuvres du Vercors, sous la présidence de M. Chavant, Chef civil du Vercors.

SEYSSINS. — Parti socialiste. — Réunion publique, vendredi 9 à 20 h. 30, salle de réunions de la mairie. Orateurs : Picq, maire de Veurey; Boisseux, secrétaire fédéral; Mlle Raymonde Biallon, des Femmes Socialistes.

Les dames sont spécialement invitées.

AVIS DE DECES

Grenoble. — M. et Mme Albert Jacquemon; M. et Mme Marcel Jacquemon; Mlle Denise et Huguette Jacquemon et leur famille, les AS. SOCIÉS et le Personnel de la Maison Peyrin, Jacquemon et Cie, vous font part du décès, à 85 ans, de M. Clément JACQUEMON, ancien négociant, Obsèques samedi 10. 8 h. 30; 17, r. de Bonne, pour égl. St-Louis.

Grenoble. — La Maison Peyrin, Jacquemon et Cie et son Personnel, ont la douleur de vous faire part du décès de M. Clément JACQUEMON, leur ancien associé, Obsèques suivant avis de la famille.

Grenoble. — Anciens du 1406 R. I.A. 1418 39-40. — Tous les sociétaires sont invités à assister aux obsèques de M. Clément JACQUEMON, père de leur vice-président, samedi 10 à 8 h. 30. Rassemblement, 17, rue de Bonne.

Grenoble. — Mme et M. Victor Gaudin; Mme et M. Yves Ravo et ses enfants; Mme Vve Besson; Mme et M. Liogier et leur fils; Mme et M. Clapier; Mme et M. Papadopoulos; Mme et M. Ouvrard et enfants; parents et amis vous font part du décès, à 41 ans, de M. Edmond GARDEN, Funérailles, église St-Joseph (corps déposé), 10 mars, 10 h.

Grenoble, Paris. — Mlle Annette Manard, prof. au Lycée; M. F. Manard, directeur des Représentations N.C.F., Mme et leurs cinq enfants, ont la douleur de vous faire part du décès, à 73 ans, de leur mère et grand-mère, Mme Vve PAUL MANARD, née Armande ANCOUBI, décédée le 26 mars 1945, à 14 h. 30.

Grenoble. — M. et Mme Albert Jacquemon; M. et Mme Marcel Jacquemon; Mlle Denise et Huguette Jacquemon et leur famille, les AS. SOCIÉS et le Personnel de la Maison Peyrin, Jacquemon et Cie, vous font part du décès, à 85 ans, de M. Clément JACQUEMON, ancien négociant, Obsèques samedi 10. 8 h. 30; 17, r. de Bonne, pour égl. St-Louis.

Grenoble. — M. et Mme Victor Gaudin; Mme et M. Yves Ravo et ses enfants; Mme Vve Besson; Mme et M. Liogier et leur fils; Mme et M. Clapier; Mme et M. Papadopoulos; Mme et M. Ouvrard et enfants; parents et amis vous font part du décès, à 41 ans, de M. Edmond GARDEN, Funérailles, église St-Joseph (corps déposé), 10 mars, 10 h.

Grenoble, Paris. — Mlle Annette Manard, prof. au Lycée; M. F. Manard, directeur des Représentations N.C.F., Mme et leurs cinq enfants, ont la douleur de vous faire part du décès, à 73 ans, de leur mère et grand-mère, Mme Vve PAUL MANARD, née Armande ANCOUBI, décédée le 26 mars 1945, à 14 h. 30.

Grenoble. — Mme et M. Victor Gaudin; Mme et M. Yves Ravo et ses enfants; Mme Vve Besson; Mme et M. Liogier et leur fils; Mme et M. Clapier; Mme et M. Papadopoulos; Mme et M. Ouvrard et enfants; parents et amis vous font part du décès, à 41 ans, de M. Edmond GARDEN, Funérailles, église St-Joseph (corps déposé), 10 mars, 10 h.

Grenoble, Paris. — Mlle Annette Manard, prof. au Lycée; M. F. Manard, directeur des Représentations N.C.F., Mme et leurs cinq enfants, ont la douleur de vous faire part du décès, à 73 ans, de leur mère et grand-mère, Mme Vve PAUL MANARD, née Armande ANCOUBI, décédée le 26 mars 1945, à 14 h. 30.

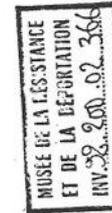
Grenoble. — Mme et M. Victor Gaudin; Mme et M. Yves Ravo et ses enfants; Mme Vve Besson; Mme et M. Liogier et leur fils; Mme et M. Clapier; Mme et M. Papadopoulos; Mme et M. Ouvrard et enfants; parents et amis vous font part du décès, à 41 ans, de M. Edmond GARDEN, Funérailles, église St-Joseph (corps déposé), 10 mars, 10 h.

Grenoble, Paris. — Mlle Annette Manard, prof. au Lycée; M. F. Manard, directeur des Représentations N.C.F., Mme et leurs cinq enfants, ont la douleur de vous faire part du décès, à 73 ans, de leur mère et grand-mère, Mme Vve PAUL MANARD, née Armande ANCOUBI, décédée le 26 mars 1945, à 14 h. 30.

Grenoble. — Mme et M. Victor Gaudin; Mme et M. Yves Ravo et ses enfants; Mme Vve Besson; Mme et M. Liogier et leur fils; Mme et M. Clapier; Mme et M. Papadopoulos; Mme et M. Ouvrard et enfants; parents et amis vous font part du décès, à 41 ans, de M. Edmond GARDEN, Funérailles, église St-Joseph (corps déposé), 10 mars, 10 h.

Grenoble, Paris. — Mlle Annette Manard, prof. au Lycée; M. F. Manard, directeur des Représentations N.C.F., Mme et leurs cinq enfants, ont la douleur de vous faire part du décès, à 73 ans, de leur mère et grand-mère, Mme Vve PAUL MANARD, née Armande ANCOUBI, décédée le 26 mars 1945, à 14 h. 30.

Salon d'urg. Brégar Talaclog. B Brégar Parfums et B Brégar Achète Boire On de cycles, valises, VII. 6-a ou Demain soigner à Legt Hôtel 1.300 Proprié 2 ha., cultivée p. de Sorbier Monté Ach. Page B Barbis Entrep mineur Chant Charp. Chant égalem primes Gren Alesmar les Thu Bauza. vous f teinte 58e an à 16 h Rocher Gren Espagn possible Obsque A. ALI de la Gren Mme e Davin, Vardon Monno amis de corp RIC 39-42, (ceps Gren 1924 v conscri vés du courani St-M. Menjo, dant M gent-ch cors. 4 France) 2 ctat; Alsace, mars, Croix-R. Veiro — Mm Mme f Bertran Mme V famille, RAYNA sa 70- mars, Voiron, à St-M. Tailles de REVEL l'Hermin sa Bl' be, le part d Hugues. St-Et. Montfer Bonvall et am faire p HERAU Obséque 14 h. ; Reme Gren Mme e M. E leur fa au lev à 9 h. mémoin retrait GER. 6 de son Vietri Terracis burs il sonne



1103/45 1105

DOCUMENTS 12-13 et 14 :

Les CDLN considèrent qu'ils ont une légitimité pour participer à la refondation de la République. Là encore, ils s'appuient sur une symbolique forte, celle de la Révolution française, en réunissant des « Etats généraux » à Vizille, puis Valence. Ils sont et se veulent un pouvoir « de la base » face à la vision très centralisée de de Gaulle et des commissaires de la République.

DOCUMENT 12 :

IL Y A DES LIEUX OU SOUFFLE L'ESPRIT

Les Etats Généraux de la Résistance à Vizille

Ils viennent de réunir autour du berceau de la Révolution française, les membres des C. D. L. N. des Hautes-Alpes, de la Drôme, de l'Isère, du Rhône, de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Ceux-ci ont fait serment de rester unis pour que soient réalisées les décisions adoptées au cours de ce rassemblement qui entre déjà dans l'Histoire.

21 juillet 1788 ... 5 septembre 1944...

Pour la deuxième fois, Vizille vient d'inscrire son nom dans l'histoire des libertés françaises. Mais, hier, ce n'était pas seulement le Dauphiné qui prenait l'initiative d'une Révolution que le peuple de France appelle de tous ses vœux. Au près des membres des Comités départementaux de la Libération nationale des Hautes-Alpes, de la Drôme et de l'Isère, ceux du Lyonnais et de la Savoie étaient venus affirmer leur totale identité d'aspirations et d'idéal avec leurs camarades de la Résistance dauphinoise.

Ainsi, le château de Vizille est redevenu le symbole, élargi, pourrait-on dire, d'une unité française cimentée cette fois par le sang de ceux qui se refusèrent toujours à trahir la Patrie et la République démocratique.

Cette séance, désormais historique, fut un véritable moment de travail, comme on le verra plus loin à la lecture de la résolution adoptée par les membres de nos C.D.L.N.

Mais ce que les mots ne peuvent traduire qu'imparfaitement, c'est l'extraordinaire atmosphère de fraternité qui régnait entre ces hommes formés à la rude et périlleuse école de la clandestinité et des maquis, c'est la volonté qu'ils manifestèrent unanimement de rendre à la France sa grandeur dans une République digne, propre et maîtresse de ses destinées comme de ses droits.

LE SERMENT DE VIZILLE

Cette communauté d'enthousiasme et de ferveur patriotiques prit plus d'éclat encore lorsque, après la lecture de la résolution, tous les délégués se levèrent et prononcèrent le serment de rester unis pour que soient accomplies, sans faiblesses ni réticences, toutes les décisions qu'ils venaient de prendre.

L'esprit de la Révolution française venait de souffler à nouveau sur Vizille, portant jusqu'aux montagnes proches, encore rougies du sang des nôtres, les échos de la « Marseillaise » qui monta alors de toutes les poitrines, librement, passionnément.

Hier, à Vizille, la Résistance a donné le baptême à la IV^e République et à la Victoire de ses soldats.

La résolution des six C.D.L.N. du Sud-Est

Réunis dans la salle historique du château de Vizille, le 5 septembre 1944, les délégués des Comités départementaux de Libération des Hautes-Alpes, de la Drôme, de l'Isère, du Rhône, de la Savoie et de la Haute-Savoie, émanation directe de la Résistance et représentants du peuple souverain, affirment leur volonté de réaliser les véritables libertés républicaines et d'instaurer un régime de justice sociale conforme aux aspirations de la nation française reforgée après quatre années de combats.

Constatant l'unanimité des volontés exprimées par les délégués présents, dès leur premier contact, Considérant que leur devoir est de préciser les exigences de rénovation de toutes les structures politique, sociale, économique de la Patrie.

Décident :

1^o Que la guerre doit être poursuivie par tous les moyens, aux côtés de nos grands alliés russes, anglais et américains jusqu'à l'écrasement du nazisme.

2^o Que l'ordonnance du 21 avril

1944 concernant le rétablissement des anciennes municipalités et conseils généraux et le mode d'élection aux différentes assemblées nationales est contraire aux sentiments de la démocratie résistante.

Ils revendiquent pour la Résistance Métropolitaine la majorité dans l'Assemblée consultative provisoire.

3^o Que les traîtres à la Patrie et en particulier Miliciens, P.P.F., Waffen S.S., Gestapo, Jeunes de l'Europe Nouvelle, L.V.F., Francistes, R.N.P. reconnus comme tels par les cours martiales, seront immédiatement exécutés en application de l'ordonnance du 26 juillet 1944.

4^o Que les Allemands refusant le droit de belligérance aux F.F.I. et menant une guerre terroriste sans merci, des représailles sévères seront exercées contre les combattants ennemis tombés entre nos mains.

5^o Que les Comités de Libération à tous les échelons poursuivront avec la dernière énergie l'épuration dans les domaines politique, administratif, économique et militaire, et qu'ils sont seuls habilités pour décider des arrestations et des élargissements.

(Lire la suite en deuxième page)

Doriot garde-chiourme à Berlin

LE SINISTRE HIMMLER L'AURAIT CHARGÉ DE SURVEILLER LES DÉPORTÉS FRANÇAIS

Paris, 5 septembre. — Doriot annonce la " C. C. s'est enfui en Allemagne. Il aurait obtenu du sinistre Himmler, un poste de garde-chiourme à Berlin. En effet, continuant dans la tradition des waffen S.S. traîtres et tortionnaires, il se serait fait octroyer un poste de surveillant pour les travailleurs déportés en Allemagne. Mais Doriot peut se cacher, nous

F.P.O.

RESOLUTIONS

Les C.D.L.N. de l'AIN
ARDECHE
DROME
ISERE
HAUTE SAVOIE
HAUTES ALPES
RHONE
SAVOIE



réunis en assemblée extraordinaire le 22 septembre 1944 à Valence entièrement solidarisés les uns les autres.

Considérant que l'épuration conditionne dans une large mesure l'avenir du Pays, rappellent la nécessité de poursuivre et d'accélérer cette épuration dans les domaines politique; économique et administratif.

Affirment l'autorité souveraine des Commissions d'épuration des Comités départementaux de Libération seules en mesure de réaliser cette tâche avec le maximum d'efficacité.

S'élèvent enfin contre toute tentative ayant pour but de ralentir ou de fausser l'activité de ces Commissions.

-:-:-:-:-:-:-

ELECTIONS

L'Assemblée des C.D.L.N. de l'AIN
ARDECHE
DROME
ISERE
HAUTE SAVOIE
HAUTES ALPES
RHONE
SAVOIE

considère :

qu'il ne serait être question de procéder à des élections quelconques dans un proche délai.

Que ces élections ne sauraient avoir lieu sans que le retour des prisonniers, déportés et travailleurs soit total et que leur domicile soit stable.

Les Comités de Libération
-:-:-:-:-:-:-

Les C.D.L.N. de l'AIN
ARDECHE
DROME
ISERE
HAUTE SAVOIE
HAUTES ALPES

RHONE
SAVOIE



FPO

réunis en assemblée extraordinaire à Valence le 22 septembre 1944 considérant qu'ils sont l'expression de la Résistance et de la volonté révolutionnaire du Peuple et qu'ils ont assumé dès avant la libération les responsabilités les plus lourdes;

Rappellent au Gouvernement qu'il tient son existence de l'action victorieuse des mouvements de résistance et qu'il doit fonder sa politique sur la volonté de ceux-ci exprimée par les Comités départementaux.

Affirment d'une part qu'ils ne peuvent accepter de se voir réduits à un rôle purement consultatif ; d'autre part qu'ils ont et entendent conserver leur pouvoir de décision dans tous les domaines sur le plan départemental.

-:-:-:-

SOLIDARITE

Décidés à lutter contre toute tentative de division

les C.D.L.N. de l'AIN

ARDECHE
DROME
ISERE
HAUTE SAVOIE
HAUTES ALPES
RHONE
SAVOIE

renouvellent le serment d'union prêté à VIZILLE et réaffirment avec énergie leur volonté de rester indissolublement solidaires dans l'action.

-:-:-:-

RAVITAILLEMENT

Les C.D.L. de l'AIN

ARDECHE
DROME
ISERE
HAUTE SAVOIE
HAUTES ALPES
RHONE
SAVOIE

représentés à la réunion de Valence du 22 Septembre s'engagent :

a) présenter lors de leur prochaine réunion un inventaire sincère des ressources de leur département en s'appuyant en particulier sur les Comités locaux de Libération.

b) à établir un état géographique par catégorie de leur consommateur.

DOCUMENT 15 :

Organisation des Etats généraux de la Renaissance française : les CDLN voulaient en faire un laboratoire politique de la France nouvelle, un projet démocratique que nous appellerions aujourd'hui « participatif ».

INSTRUCTIONS

concernant l'Organisation des Etats Généraux dans l'Isère

Conformément aux décisions prises par le Conseil National de la Résistance, et à la suite de l'Assemblée extraordinaire des Comités Cantonaux de Libération du département de l'Isère, nous prendrons une part active aux Etats Généraux qui se tiendront du 10 au 14 juillet à Paris.

Les Comités Locaux et Cantonaux de Libération groupant les délégués des organisations, mouvements et partis seront responsables de la préparation de ces Etats Généraux. Ils devront associer les municipalités nouvellement élues à cette préparation, chaque fois que ce sera possible.

Les diverses assemblées de préparation à l'échelon local, à l'échelon cantonal, les mouvements, les partis et les organisations établiront des cahiers de vœux et de résolutions.

Ces cahiers après avoir reçu l'approbation des Assemblées communales et cantonales seront envoyés au C.D.L.

C'est le C.D.L. qui statuera sur l'emploi de ces cahiers qui serviront en tout cas essentiellement à la synthèse qui sera exposée et proposée au cours d'une grande Assemblée départementale. Les cahiers départementaux seront ensuite acheminés sur le C.N.R.

Quel sera le contenu des cahiers ?

Sans vouloir entraver les initiatives et la libre discussion, les vœux et résolutions devront cependant être maintenus dans le cadre des grandes réformes démocratiques dont le programme du C.N.R. a fixé les lignes essentielles.

LES QUESTIONNAIRES

Les comités locaux et cantonaux, les municipalités, les organisations, partis et mouvements recevront des feuilles comportant des questionnaires sur les grands problèmes suivants :

- 1.) Reconstruction Economique et Renaissance Industrielle ;
- 2.) Développement de la production agricole et sa modernisation ;
- 3.) Expansion commerciale intérieure et extérieure ;
- 4.) Expansion française et la France d'outre-mer ;
- 5.) Reconstruction, Urbanisme, habitation de l'Homme ;
- 6.) Progrès social ;
- 7.) Jeunesse et Avenir de la France ;
- 8.) Armée Nationale Populaire ;
- 9.) Pensée française et la Culture ;
- 10.) Constitution.

PREPARATION ET ASSEMBLEES

Sur la base des instructions générales qui précèdent et en utilisant les 10 questionnaires prévus le travail suivant sera fait :

a) A l'échelon communal : les partis, mouvements et organisations seront saisis par le Comité Local de Libération avec les questionnaires diffusés par le C.D.L.

La Municipalité en sera également saisie.

Les questionnaires devront ensuite revenir rapidement au Comité local qui dans une réunion de travail du Comité fera le classement, le remembrement des réponses reçues sans pour cela faire une synthèse qui se fera seulement à l'échelon départemental.

La réunion du Comité Local qui fera ce travail de classement pourra être élargie aux représentants de la Municipalité naturellement, et aux représentants des organisations professionnelles agricoles et autres qui auront répondu aux questionnaires.

Il ne sera pas obligatoire de répondre à tous les questionnaires. Les Comités prendront seulement les questions qu'ils connaissent bien et qui les intéressent particulièrement.

Dans les communes où il n'y a pas de Comité local ou bien là le Comité se confond avec la Municipalité, c'est cette dernière qui prendra toutes les initiatives expliquées plus haut.

Là où Comité Local et Municipalité s'opposeraient sans possibilité d'accord, c'est le Comité Local qui conserverait l'initiative à condition qu'il soit régulièrement homologué par le Comité Cantonal et le C.D.L.

Si des Municipalités devaient être écartées de la préparation des Etats Généraux, elle ne pourraient l'être que sur décision motivée du C.D.L.

Enfin, après le travail de classement, et de mise en ordre des questionnaires le Comité local convoquera une assemblée de la population pour le 15 juin au plus tard.

Cette Assemblée entendra l'exposé du Comité sur les cahiers composés avec les questionnaires reçus.

Ces cahiers rédigés par le Comité local seront discutés, et éventuellement modifiés et complétés au cours de l'Assemblée.

L'ensemble des textes adoptés constituera les cahiers de la Commune.

Au cours de la même Assemblée seront désignés les délégués à l'Assemblée Cantonale.

Les délégués seront choisis sur des listes proposées par les partis, mouvements et organisations. à raison de : 1 délégué par mouvement, parti ou organisation pour une population inférieure ou égale à 10.000 habitants ; 2 délégués pour une population de 10.000 à 20.000 ; 3 délégués pour une population supérieure à 20.000 habitants.

Les listes proposées par les mouvements, partis et organisations devront naturellement comprendre un nombre plus grand de candidats que de délégués à désigner.

Les délégués désignés seront convoqués à l'Assemblée Cantonale.

b) Les délégués désignés par les assemblées Communales se réuniront en assemblées cantonales le plus rapidement possible. En tout cas le 20 juin au plus tard.

Les cahiers communaux seront présentés et discutés. L'assemblée en fera le regroupement, le classement.

L'ensemble constituera les cahiers cantonaux qui seront soumis à une assemblée de la population au chef-lieu de canton, ou une autre localité importante désignée par le Comité Cantonal.

Cette Assemblée de la population désignera les délégués du canton à l'Assemblée départementale.

Il sera procédé comme pour la désignation des délégués communaux.

Les mouvements, partis et organisations fourniront des listes et l'Assemblée de la population désignera des délégués proportionnellement comme il est expliqué au paragraphe a).

c) Au plus tard le 20 juin les comités cantonaux enverront leurs cahiers au C.D.L. en les classant suivant les neuf grands problèmes précisés plus haut.

Tous ces cahiers feront alors l'objet d'études de travaux au sein des commissions spécialisées du C.D.L., puis la Commission des Etats Généraux et le Bureau Exécutif en feront la synthèse.

Cette synthèse sera exposée ensuite devant l'Assemblée des délégués cantonaux désignés comme expliqué plus haut.

Cette grande assemblée départementale aura lieu à Grenoble le jeudi 28 juin.

Les délégués qui seront envoyés aux Etats Généraux à Paris seront au nombre de 30 (selon les directives du C.N.R., 1 délégué par 20.000 habitants).

Le C.D.L. pourra organiser de grandes réunions publiques d'information pour faire connaître à l'assemblée de la Population le contenu des cahiers envoyés à Paris.

N. B. — Il est précisé que pour l'établissement des cahiers la consultation peut être élargie à d'autres organisations que celles qui composent le C.D.L., en particulier dans tous les domaines professionnels, techniques et agricoles.

DOCUMENTS 16-17:

Extraits de cahiers de doléances du canton de La Tour du Pin. Ils montrent l'intérêt des citoyens et partis politiques pour la politique, les droits de l'Homme, mais aussi des droits économiques, le logement etc.

DOCUMENT 16 :

ETATS GÉNÉRAUX

Déclaration des droits Economiques de l'homme.

Les représentants élus des citoyens français réunis en Assemblée Constituante:

Considérant que le progrès de la science et de la technique, s'ils permettent l'abondance de la majeure partie des produits remplaçables, entraînent dans le régime actuel le chômage des travailleurs, la disparition du profit et par la suite la ruine progressive des possédants, la faillite de l'état et la guerre:

Considérant que la misère devant les possibilités actuelles de la production est une absurdité inacceptable, et que les sources de richesses, comme leur équipement, fruits des découvertes et du travail des générations, doivent revenir à la collectivité, seule capable de les mettre en oeuvre, puisque l'exploitation capitaliste n'assure plus la distribution des produits:

Considérant que cette mise en oeuvre permettra une exploitation rationnelle des richesses du pays, assurera à tous des conditions de vie très supérieures aux conditions actuelles et que nul ne saurait, en conséquence, s'y opposer avec raison:

Considérant enfin que le potentiel actuel de production permet de libérer le droit de chacun aux produits et aux services de la considération du travail fourni:

Estiment qu'il est nécessaire et possible de compléter sur le plan ECONOMIQUE LA RÉVOLUTION POLITIQUE de 1789 et de donner à la devise républicaine LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, sa pleine et entière application.

Et proclament solennellement l'égalité économique de tous les Français.

En conséquence ils décident:

- 1^o- les hommes naissent et demeurent égaux en droits économiques politiques et sociaux sauf pendant la période du travail social.
- 2^o- Tous les Français doit à la collectivité, dans la mesure de ses moyens et capacités, un certain nombre d'années d'activité sociales.
- 3^o- Tous Français a un droit égal aux produits et aux services fournis par la collectivité.
- 4^o- La durée du service social est déterminé par les besoins de la consommation et les possibilités techniques à la production.
- 5^o- Ce droit est concrétisé par l'ouverture à la naissance de chacun d'un compte crédité périodiquement d'une somme proportionnée aux besoins de son âge et égale pour tous; jusqu'à l'âge du travail social et dès la mise à la retraite.
- 6^o- Cette somme est telle que le total crédité aux Français dans une période donnée est égale à la valeur totale attribuée à l'ensemble des produits et services livrés à titre généreux dans cette même période à la population Française.
- 7^o- Cette somme permet à chacun le libre choix des produits et services fournis par la nation au moyen d'une monnaie de durée limitée et annulée par l'achat.
- 8^o- La Nation assure à tous gratuitement les services suivants:
La sécurité, la justice, l'éducation et les sports, l'hygiène et les soins médicaux, le logement, l'aménagement urbain et rural, les transports urbains, les voies de communications, les postes, télégraphes, téléphones et émissions.
- 9^o- L'éducation sous toutes ses formes et à tous les degrés étant dispensée gratuitement à tous les citoyens, ceux-ci peuvent accéder à toutes les fonctions sociales.

.../...

- 10)- Les fonctions sociales toutes électorales et entretenant la responsabilité des élus, comportent l'administration et la direction de tous les organismes sociaux concourant à la production, à la répartition et aux services à quelques échelons géographiques que ce soit.
- 11°- L'état devient le seul possesseur et distributeur du crédit.
- 12°- L'état est le seul organisme dirigeant et planifiant la production.
- 13°- Il est créé une monnaie intérieure non thésaurisable basée sur la production.
- 14)- Pendant l'époque de transition, l'économie sera dirigée et planifiée des statistiques seront faites afin d'arriver dans le plus court délai possible à l'économie distributive.
- 15°- Cette gestion s'inspirera des principes suivants:
Priorité de l'intérêt général sur l'intérêt particulier.
Organisation rationnelle et division du travail.
Utilisation généralisée des derniers perfectionnements scientifiques et techniques.
Garantie de l'esprit d'initiative.
Autorité responsable compétente et contrôlée élue démocratiquement par le peuple.
- 16°- Cette déclaration des droits économiques de l'homme s'applique à la Métropole et aux colonies Françaises.
- 17°- Dès que celles-ci seront aptes à s'administrer elles mêmes elles s'intégreront dans l'union des républiques françaises.
- 18°- Une armée populaire sera recrutée dans toutes les classes sociales et pour tous les postes, en tenant compte de la valeur humaine et de ~~XXXXXXXXXXXX~~ l'aptitude à faire des chefs.
Discipline plus humaine et mêmes droits aux militaires qu'aux autres citoyens.

DOCUMENT 18 :

Affiche du film « Au cœur de l'orage », 1947. Très tôt, la Résistance se met en mémoire : le film a été tourné avec des résistants qui jouent leur propre rôle.

